



HAUTE-LOIRE

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

AR Prefecture

043-284300019-20251219-2025\_DELCA\_026D-DE  
Reçu le 29/12/2025

REPUBLIQUE FRANÇAISE

## Extrait du Registre des délibérations du Conseil d'administration

Séance du 19 décembre 2025

Membres en exercice : 22  
Présents : 13  
Procurations : 1  
Nombre de votants : 13  
Votes pour : 13  
Vote contre : 0  
Abstention : 0  
Date de la convocation :  
1<sup>er</sup> décembre 2025

### DELIBERATION N° 2025-26

#### Demande de subvention au titre des dotations de soutien à l'investissement pour l'exercice 2026

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 décembre, à 16 h 00, le Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de Secours de la Haute-Loire s'est réuni, en application des articles L 1424-27 et L 1424-28 du code général des collectivités territoriales sur convocation et sous la présidence de M<sup>me</sup> Marie-Agnès PETIT, Présidente du conseil d'administration.

#### Membre de plein droit

Était présent : M. Yvan CORDIER, Préfet de la Haute-Loire.

Suppléants présents : M. Benoît DE LAGARDE, directeur de cabinet du Préfet.

#### Membres élus avec voix délibérative

##### Titulaires présents :

M<sup>mes</sup> Sophie COURTINE, Christiane MOSNIER, Christelle VALANTIN.  
MM Raymond ABRIAL, Remi BARBE, Michel BRUN, Philippe DELABRE, Olivier CIGOLOTTI, Jean-Paul VIGOUROUX.

Suppléants présents : M. Fernand CHAIZE, M<sup>me</sup> Patricia GOUDARD, M. Pierre DURIEUX.

##### Titulaires excusés :

M<sup>mes</sup> Nicole CHASSIN, Blandine PRORIOL.  
MM, Jean-Paul AULAGNIER, André FERRET, Jean-Louis REYNAUD, Michel CHAPUIS, Jean-Paul LYONNET, Bruno MARCON, Guy PEYRARD, Jean-Luc VACHELARD.

Procurations : M. Jean-Marc BOYER donne procuration à M. Raymond ABRIAL.

#### Membres de droit avec voix consultative

##### Titulaires présents :

COL Frédéric ROBERT, directeur-chef de corps – LTN Stéphane OLLIER, PUD 43 – LTN Pierre CHAUSSE, sapeur-pompier professionnel officier – ADC Damien CHAPUIS, sapeur-pompier professionnel non officier – CDT Jean-Michel BERINGER, sapeur-pompier volontaire officier – ADC Richard CONCHON, sapeur-pompier volontaire non officier.

Titulaires excusés : LCL Hélène JURY, Médecin-chef.

##### Suppléant présent :

Colonel Guillaume OTTAVI, DDA-C2.

##### Assistait également à la séance :

M<sup>me</sup> Séverine LASHERMES, chef du service finances.

#### Organisme partenaire du SDIS disposant d'une voix consultative

Présent : M. Alain MOREAU, responsable Service Gestion Comptable du Puy-en-Velay.

Acte soumis à transmission à M. le PRÉFET, accusé de réception :

**DELIBERATION N° 2025-26 : Demande de subvention au titre des dotations de soutien à l'investissement pour l'exercice 2026**

Par délibération n°2023-15 du 20 juin 2023, le conseil d'administration a délibéré en faveur du regroupement des centres de Beaulieu et de Rosières en un seul et même centre d'incendie et de secours avec, comme hypothèse n°3, la rénovation de la caserne située sur la commune de Rosières.

Le montant du projet HT est estimé à 570 024,67 € réparti comme suit :

Désignation	Montant HT	Montant TTC
Maîtrise d'œuvre	40 320,00 €	48 384,00 €
Etude de sols	2 542,00 €	3 050,00 €
Contrôle technique	5 100,00 €	6 120,00 €
Coordination sécurité et protection santé	3 105,00 €	3 726,00 €
Travaux	509 957,67 €	611 949,20 €
Aménagements intérieurs	9 000,00 €	10 800,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>570 024,67 €</b>	<b>684 029,20 €</b>

Le conseil d'administration qui a adopté le projet présenté, sollicite l'aide de l'Etat à hauteur de 85 500,00 € et arrête le plan de financement suivant :

Nature des travaux	Montant des travaux	DÉPARTEMENT	ÉTAT	SDIS
		Part Département	DETR	Financement SDIS
Agrandissement / rénovation BEAULIEU - ROSIERES	570 024,67 € HT	326 024,40 €	85 500,00 €	158 500,27 €
% de participation sur le montant sur le HT	100 %	57,19 %	15,00 %	27,81 %

Les travaux à réaliser permettront :

- D'améliorer les conditions d'exercice et la sécurité des sapeurs-pompiers ;
- De réduire les délais d'intervention ;
- De rationaliser les coûts budgétaires.

Ce regroupement de centres répond à un des enjeux identifiés dans le SDACR 2023-2028 : « Maintenir la présence du SDIS de la Haute-Loire en milieu rural ».

AR Prefecture

043-284300019-20251219-2025\_DELCA\_026D-DE  
Reçu le 29/12/2025

Les membres du conseil d'administration valident la demande de subvention au titre des dotations de soutien à l'investissement pour l'exercice 2026 d'un montant de 85 500,00 € pour les travaux relatifs au centre d'incendie et de secours de BEAULIEU / ROSIERES.

CERTIFIE EXECUTOIRE AU RETOUR DE LA PREFECTURE

LA PRESIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

MARIE-AGNES PETIT

